



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille treize et le vingt-deux janvier à dix heures trente minutes, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le mercredi 16 janvier deux mille treize, conformément à l'article 215 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>excusés :</i>	<i>absents :</i>
7	3	0

Délibération N° 02-2013

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI,
- M. Bruno SANDRAS,
- Mme Clarisse POIA,
- M. René TEMEHARO,
- M. Cyril TETUANUI,
- M. Philip SCHYLE,
- M. Benoît KAUTAI.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 32 ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, sept membres présents en séance et la constatation du quorum ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un débat au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget 2013 dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce débat a vocation à éclairer le vote des élus et il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

En application des dispositions du statut de la FPC qui porte organisation du centre, et qui renvoie en particulier à l'article 2121-12 du CGCT, une note explicative de synthèse a été jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, prend acte de la note en annexe, note qui constitue pour le budget principal, le support du débat d'orientation budgétaire de l'année 2013.

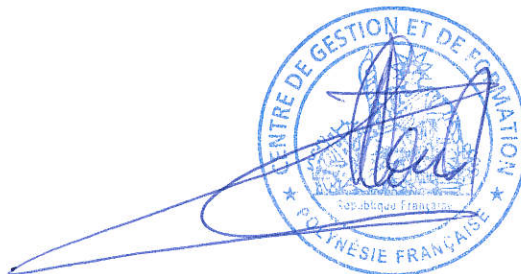
DELIBERE :

Article Unique : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Papeete, le 22 janvier 2013

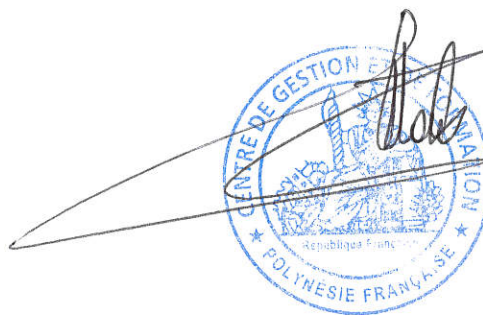
Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

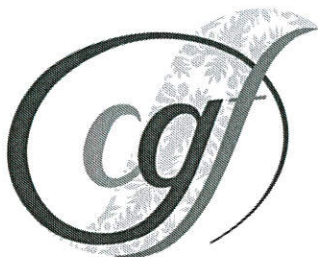


Le président du centre de gestion et de formation
certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la
délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 24/01/13
- Publiée ou affichée le : 25/01/13

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI





Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Note de synthèse

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes et établissements publics de plus de 3500 habitants, un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Cette disposition s'applique au CGF.

Ce débat est l'occasion pour les membres du Conseil d'administration de se pencher sur les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, après avoir examiné la situation du centre depuis un an.

2012, l'année du démarrage

Le contexte général marqué en Polynésie française ainsi que plusieurs événements sont venus ponctués cette année.

Il faut d'emblée rappeler que le 1er budget du CGF voté le 8 décembre 2011 est un budget de crise, car impacté par le contexte général dégradé. La priorité a été en effet de contraindre autant que possible chaque poste budgétaire, et d'atteindre le meilleur niveau de productivité, sans pour autant empêcher le CGF de remplir normalement les missions fixées par la loi.

Les objectifs, à la fois de qualité du service, et d'efficience, ont été atteints : tous les emplois ont été pourvus, les missions réalisées, sur la base de moyens réduits autant que faire se peut.

Janvier à mai 2012 « La construction de l'équipe »

Le choix organisationnel a d'emblée porté sur une équipe autant que possible restreinte. La polyvalence accrue des agents a permis de compenser cette contrainte majeure. Pour mémoire, le projet initial de création du CGF lorsqu'il était encore à l'état de réflexion en 2010/2011 prévoyait un effectif total de 22 agents. Le chiffre a été ramené à 17 personnels (-23%) pour tenir compte de la crise financière qui affecte les communes, et notamment le manque à gagner constaté de plus de 20% du fonds intercommunal de péréquation.

Créé depuis le mois de janvier 2012, le centre de gestion et de formation a pu opérer ses recrutements entre les mois de janvier et de mai. En parallèle, des personnels mis à disposition par convention par le SPCPF, dans l'attente de la publication des statuts particuliers de la

FPC, ont pu engager le travail et notamment en matière de formation. Malgré la tournée d'information sur la réforme dans les communes, les réunions, nombreuses du conseil supérieur de la fonction publique communale ont été organisées.

Les cinq mois nécessaires au premier démarrage et aux recrutements (affecté par des difficultés sérieuses rencontrées pour pourvoir convenablement les emplois de cadres), ont permis d'atteindre l'objectif de créer une équipe cohérente et ancrée dans la réalité locale. Pour mémoire, le centre alors qu'il est conduit à exercer des compétences nouvelles, sans pouvoir bénéficier de précédents en Polynésie française, a tenu à donner la priorité à l'emploi local. Cette politique en faveur des jeunes du Territoire a eu un impact important sur les efforts à consentir en matière d'accueil et de formation des effectifs nouvellement recrutés.

Au 1^{er} janvier 2013, le centre compte 16 agents permanents à temps complet.

L'équipe se décompose comme suit :

- 3 agents en détachement ;
- 4 agents qui devraient bénéficier d'une intégration directe dans la fonction publique communale comme fonctionnaire ;
- 8 agents non titulaires en contrat à durée déterminée ;
- 1 agent non titulaire absent, placé en congé maladie puis en congé maternité.

Au cours du premier trimestre de l'année 2013, 4 agents non titulaires devraient bénéficier du dispositif d'intégration dans la fonction publique communale pour leur permettre d'être nommés fonctionnaires. Le centre est l'un des premiers employeurs communal à avoir saisi la commission spéciale en 2012. Aussi, suite à cette intégration et aux décisions prises par le conseil d'administration le 29 octobre dernier en matière d'organisation de l'administration du centre, l'équipe sera composée au 1^{er} trimestre 2013 de :

- 4 agents titulaires en détachement ;
- 8 agents titulaires de la fonction publique communale (par intégration ou par nomination)
- 6 agents non titulaires (dont un en congé maternité).

Le coût de la masse salariale brute au 31 décembre 2012 s'élève à 43 319 034 Francs. En année pleine ce montant est porté à 96 730 000 Francs. Pour mémoire, le ratio de référence en la matière à savoir frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de 29% au centre, alors que les effectifs comptent près de 70% de cadres. Il s'agit d'un niveau très performant au regard des résultats obtenus par les autres collectivités communales.

Juillet 2012 « L'installation physique, les locaux »

Le centre s'est installé dans ses nouveaux locaux, immeuble Ia Orana à Mamao, le 9 juillet 2012, après une longue période de prospection immobilière.

Il s'agissait d'identifier sur un marché immobilier des plus restreint, un local qui permette de remplir les conditions suivantes :

- économe ;
- accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- susceptible d'offrir au moins trois salles de formation ;
- qui puisse donner une image correcte de l'institution et des communes.

L'installation a nécessité de mettre conjointement en œuvre deux opérations : le déménagement des effectifs installés provisoirement au SPCPF, et l'emménagement des équipements de bureau neufs et des systèmes informatiques pour recevoir 17 effectifs.

L'objectif a été de garantir un service continu, sans rupture, malgré ce déménagement et l'opération lourde de création des installations informatiques. Cet objectif de continuité du service public a été atteint (les activités ont seulement été suspendues trois heures le vendredi 6 juillet après midi) grâce à une mobilisation exemplaire des personnels : anticipation, réactivité, engagement.

La convention de mise à disposition proposée par l'UPF, propriétaire, a été acceptée, après négociation d'un juste prix. Le loyer incorpore les charges locatives et les fluides, pour un coût très compétitif, en-deçà des prévisions budgétaires.

Ces locaux, après des travaux assez importants, se veulent particulièrement adaptés aux activités du CGF. L'UPF a engagé des travaux de câblage en courants faibles, et de réfection des sols et des murs et plafonds. Le centre pour sa part a engagé des travaux de finition, souvent dans l'urgence au fur et à mesure des constats, pour permettre des conditions de travail et des conditions d'accueil des stagiaires et des élus dignes et respectueuses.

Les dépenses d'investissement engagées pour l'installation physique du centre CGF sont réparties comme suit :

- Le mobilier de bureau pour un montant de 4 236 646 Francs
- L'informatique, le réseau et la téléphonie pour un montant de 15 696 666 Francs
- Les logiciels pour un montant de 5 452 258 Francs
- Le matériel de transport pour un montant de 2 808 000 Francs
- Le rachat de matériel pédagogique au SPCPF pour un montant de 2 974 286 Francs

Enfin, des frais d'installation générale inscrits en section de fonctionnement représentent une dépense à hauteur de 1 152 815 Francs. Ce sont essentiellement des petits travaux d'aménagement intérieurs et la signalétique.

Depuis juillet 2012, le siège du centre est organisé en trois zones principales de travail, ce qui correspond à l'organigramme hiérarchique et fonctionnel : les ressources (3 bureaux dont l'accueil et un local serveur informatique et télécoms), la formation (1 bureau ouvert et 3 salles de formation entièrement équipées), le statut (1 bureau ouvert), les concours et la bourse de l'emploi (1 bureau fermé pour des raisons de confidentialité) et la direction générale.

Août 2012 « La publication attendue des textes »

La publication des textes relatifs à la fonction publique communale, maintes fois repoussée, a enfin permis de déclencher une seconde phase dynamique dans l'activité du centre, avec d'une part, le transfert juridique des personnels du SPCPF, et d'autre part, l'engagement d'actions en attente telles que l'impression et la diffusion des différents guides à destination des maires (les modes d'emploi). Une large diffusion de ces documents a été réalisée le 1^{er} août lors du congrès des communes à Tahaa.

Août – décembre 2012 L'organisation et l'intégration du centre dans la vie communale

La première semaine du mois d'août a été marquée par le congrès des communes, où le CGF était représenté par son président et des cadres.

Depuis, les agents du centre n'ont cessé de s'impliquer dans la vie communale, soit en répondant aux différentes sollicitations, comme les questionnements sur le statut de la FPC, soit en étant force de propositions, en organisant des réunions relatives au statut, à l'emploi ou aux formations. L'intégration du CGF dans la vie des communes est une nécessité naturelle, mais elle doit s'appuyer sur une organisation efficace et pertinente. De la sorte, en interne les équipes travaillent à affiner les procédures, par service et inter services.

Compte tenu des éléments qui précèdent, les éléments d'information financière au titre de l'exercice 2012 peuvent être présentés comme suit :

RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU CGF
(y compris la décision modificative du 16/08/2012)
et du CA 2012 PRÉVISIONNEL

A ce jour, des incertitudes fortes à propos des données relatives au compte administratif demeurent compte tenu des délais de traitement des titres et des mandats enregistrés par la TIVAA.

INVESTISSEMENT

Dépenses

BP 2012	CA 2012 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
38 109 286 Francs	31 782 017 Francs	+ 6 327 269 Francs

Recettes

BP 2012	CA 2012 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
38 109 286 Francs	38 109 286 Francs	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses

BP 2012	CA 2012 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
354 434 882 Francs	159 396 658 Francs	+ 195 038 224 Francs

Recettes

BP 2012	CA 2012 Prévisionnel	Solde BP – CA prévisionnel
354 434 882 Francs	328 447 327 Francs	- 25 987 555

Les perspectives de réalisation du BP 2012 sont conformes en recettes, mais en-dessous de la prévision initiale en dépenses. Plusieurs explications la corroborent :

- **Les dépenses**

La section d'investissement : un objectif de programmation atteint en seulement 6 mois d'activité réelle.

Cette section a nécessité une seule réévaluation en cours d'exercice par décision modificative pour prendre en compte l'ensemble des projets. Au final, la dépense totale réalisée est inférieure de plus de 6 millions de francs au BP réévalué. Le taux de réalisation des investissements reste très élevé, malgré les nombreux handicaps et les incertitudes, pour atteindre le chiffre exemplaire de 83%.

A noter que l'investissement en matériel informatique a été plus important que prévu fin 2011. Les quantités de matériel avaient initialement été correctement estimées, alors que les coûts unitaires ont dépassé les estimations. Pourtant, le centre s'est attaché à une réelle mise en concurrence entre les fournisseurs, en veillant scrupuleusement à la bonne application des principes de la commande publique. Le marché reste peu concurrentiel et la priorité absolue à la sécurité des systèmes expliquent ce surcoût.

La section de fonctionnement :

La différence importante entre le prévisionnel et le réalisé est le résultat de la convergence de plusieurs causes, internes et externes au Centre.

La cause interne :

Le facteur n°1 : des efforts continus dès le démarrage dans la rigueur de gestion. Chaque franc à dépenser a fait l'objet systématiquement d'une analyse a priori pour identifier le scénario le plus économe en portant une attention particulière aux coûts de fonctionnement engendrés par les investissements. Le coût des installations du siège qui s'avère en dessous des prévisions est une illustration de cette démarche (- 15 mf). Le coût final de la compétence formation également vient illustrer les effets de ces efforts de rationalisation (- 35 mf).

Le facteur n°2 : Des recrutements au juste prix couplés à des absences longues et imprévues qui sont venues réduire la taille des équipes en place, ont réduit la masse salariale (- 37 mf).

Les causes externes :

Le facteur n°1 : Le retard subi au fur et à mesure de l'avancement du calendrier dans la publication des textes a généré un décalage de la dépense, par prudence. Les six premiers mois de l'année ont en effet été marqués par une grande confusion à propos de la réforme FPC, ayant pour corolaire un manque complet de visibilité sur le calendrier. Le retard a été finalement de 7 mois et a touché de nombreuses opérations du centre qui relèvent de la formation ou du statut. On peut citer à titre d'illustration la mise en place rendue impossible des sessions de formation post intégration des agents intégrables ou bien la formation d'accueil des premiers fonctionnaires, le report des sessions de formations de préparation aux concours, pour cause d'absence des textes réglementaires qui organisent les concours (- 50 mf).

Le facteur n°2 : les décharges d'activité de service et certaines autorisations d'absence syndicales ont donné lieu à quelques remboursements mineurs, résultat d'une certaine stratégie de la part des organisations syndicales bénéficiaires (- 42 mf).

- Les recettes

La situation générale est saine. Pour mémoire, les recettes sont constituées de deux blocs.

D'une part, les recettes sont constituées des cotisations obligatoires versées par les communes et les syndicats de coopération intercommunale. Les cotisations, assises sur le montant

mensuel de la masse salariale brute, ont légèrement progressé au cours des derniers mois, par les embauches et surtout par les revalorisations de salaires.

D'autre part, le centre a pu être bénéficiaire de deux subventions de la part de l'Etat, résultat d'une mobilisation forte des dirigeants communaux depuis 2009. A l'époque du BP2012, une seule subvention de l'Etat était notifiée, et donc inscrite au budget. Une deuxième convention de financement a été signée au mois d'août 2012, pour un montant de 29 832 936 Fcpcf. 50% de cette somme a été encaissée soit 14 916 468 Fcpcf, les 50% restants seront versés début 2013 sur présentation des pièces justificatives des dépenses réalisées.

Les grandes orientations pour l'exercice 2013

L'année 2012 était assurément une année particulière dans l'histoire du CGF. Elle l'a été davantage au regard des imprévus liés au calendrier retardé de la FPC. Les efforts de rigueur obtenus ont été bénéfiques : le budget 2012 construit sur la base d'un fonctionnement de $\frac{3}{4}$ de l'année est suffisant a priori pour une année pleine en 2013.

L'augmentation du taux de cotisation, fixé à ce jour à hauteur de 2,4% n'est pas souhaitable, alors que l'étendue des missions va croître.

En effet, l'année 2013 sera quant à elle une année de forte montée en puissance de l'activité, même si le rythme est a priori difficile à apprécier. Les premières intégrations et les recrutements directs de fonctionnaire (catégories D & C) seront mis en œuvre, avec les formations correspondantes à organiser (qui sont coûteuses) ainsi que les premiers concours (Catégorie A et B) à mettre en place.

- La formation des nouveaux fonctionnaires des communes

L'intégration est l'un des aspects les plus importants de la mise en œuvre de la réforme portant création de la fonction publique des communes, car cette procédure a de fortes implications sociales. Celle-ci vient en effet modifier la situation personnelle de tous les employés communaux intégrables.

La procédure de l'intégration, définie par les textes, prévoit en aval une formation d'intégration de 3 jours obligatoire, qui est organisée par le CGF. Le coût de cette formation est estimé à 20 000 Francs par stagiaire. Ces journées d'intégration seront, dans la mesure du possible, organisées sur le terrain ; dans les communes concernées, afin de limiter autant que possible, les coûts de transport.

Le recrutement direct par nomination de fonctionnaire fait également l'objet d'une formation dite « d'accueil », cette formation d'une durée de 5 jours est estimée à 30 000 Francs par stagiaire.

Les formations statutaires laissent apparaître un coût prévisionnel annuel de 10 mf.

- Les concours

Le service des concours du CGF a recensé pendant plusieurs mois en 2012 les besoins des communes et établissements publics sur les emplois de cadres, afin de déterminer le nombre de postes à ouvrir pour les prochains concours de catégorie A et B. A ce jour 59 postes sont prévus pour la catégorie B et 31 pour la catégorie A.

L'organisation d'un concours est une opération lourde en matière budgétaire. Les grands postes sont :

- La location de salles, suffisamment vastes pour réduire le nombre de surveillants, pour les écrits et les oraux ;
- Le matériel (copies de concours, reprographie des sujets...)
- Le personnel (membres du jury, correcteurs, examinateurs, et surveillants)

Le coût estimatif par candidat pour le prochain concours de catégorie B est estimé à 3000 Francs et à 4000 francs pour la catégorie A. L'inconnue pour le CGF reste le nombre de candidats potentiellement intéressés par la carrière de fonctionnaire communal. Si l'on prend comme référence le dernier concours organisé au Pays, ce n'est pas moins de 6 000 candidats qui se sont inscrits aux épreuves du concours de niveau B.

Les deux sessions des concours laissent apparaître un coût prévisionnel annuel de 3 mf.

Il ne faut pas oublier la préparation au concours des agents communaux. Ce dispositif laisse apparaître un coût prévisionnel annuel de 1 mf. Ceci pourrait coûter davantage si le CGF n'avait pas inscrit dans ses priorités dès 2012 le développement des apprentissages à distance, permettant de réduire les frais de logistique induits par la participation des agents des îles.

En conclusion

Passée la période de construction et d'installation, le Centre de gestion et de formation peut aborder aujourd'hui une phase de développement de ses missions, sur la base de ressources constantes, qu'elles soient humaines, techniques ou financières.

Papeete le 16 janvier 2013.